

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE HIRTZFELDEN

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2020

Sous la présidence de Monsieur Stéphane SENEZ, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h02. Il propose une minute de silence en mémoire à M. Samuel PATY, victime d'un attentat le 16 octobre 2020, après avoir énoncé ces quelques mots : *"L'assassinat de Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie, est un acte barbare et révoltant que rien ne peut justifier. Je vous demande de respecter une minute de silence pour témoigner de notre solidarité avec la victime et sa famille, de notre soutien à l'ensemble de la communauté éducative et de notre mobilisation pour défendre la liberté d'expression et la primauté de la laïcité dans l'organisation de la République."*

Présents : M. Christophe BITARD, 1^{er} adjoint
Mme Tiphonie LUDIERES, 2^{ème} adjointe
M. Maurice PLOSKONKA, 3^{ème} adjoint
Mme Myriam NAEGELIN, 4^{ème} adjointe

M. Thierry DEMMEL, M. Michel SAUVAGEOT, M. Frédéric PROBST, Mme Céline GLAENTZLIN, Mme Carine PETERMANN, Mme Marie GOETZ, Mme Isabelle VALLAT, Mme Sylvie NOTO-SUPPIGER, M. Denis IMHOFF, M. Mathieu LANG, les conseillers.

Absents excusés : Mme Isabelle VALLAT

Ont donné procuration : Mme Isabelle VALLAT à Mme Tiphonie LUDIERES

Sur proposition de Monsieur le Maire, Mme Myriam NAEGELIN, adjointe au maire, est nommée secrétaire de séance. Elle sera assistée de Mme Céline BARQUIN, secrétaire de mairie.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2020
2. Finances (virement de crédit, décision modificative, compte-rendu)
3. Délégations du conseil au maire
4. Commerce de proximité : signature du bail commercial
5. Contrat Enfance Jeunesse : signature du contrat 2020-2023
6. Brigade Verte : modification des statuts
7. Lot de chasse n°2 : renouvellement d'un agrément
8. Règlement intérieur du conseil municipal
9. CC Pays Rhin-Brisach : rapport 2019 et compte administratif 2019
10. CC Pays Rhin-Brisach : rapport 2019 du Service Collecte et valorisation des déchets
11. CC Pays Rhin-Brisach : rapport 2019 du service Assainissement
12. SIAEP de Munchouse : rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
13. Informations - Communications

Point n°1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2020

Après délibération, le Conseil municipal, à raison de treize voix pour, une voix contre (D. Imhoff) et une abstention (S. Noto-Suppiger), **approuve** le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2020

Suivent les signatures au registre des délibérations.

Point n°2 – Finances (virement de crédit, décision modificative, compte-rendu)

Néant.

Point n°3 - Délégations du Conseil municipal au Maire

Monsieur le Maire informe qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été présentée à la demande de Me Michèle BARTH, 6 rue du Maréchal Leclerc à Ensisheim, le 15 octobre 2020 ; et que ni la Commune ni la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach (CC du 27.02.2017, point n°8) ne font valoir leur droit de préemption urbain sur les biens suivants :

N° d'ordre	Références cadastrales		Situation du bien	Contenance	Nature	Zonage du POS	Observation
16-2020	S.2	P. 4	8, rue de Rustenhart	381 m ²	Bâti	UA	

Point n°4 - Commerce de proximité : signature du bail commercial

Le bail administratif, signé le 4 octobre 2010, liant la Commune à la société « La Hardt SAS » va arriver à échéance.

Un avenant avait été signé le 15 septembre 2020 afin de prolonger le bail jusqu'au 31 décembre 2020.

Il convient d'autoriser le Maire à signer au nom de la commune un bail commercial, avec Mme Anne-Laure DEMOUCHE et M. Gilbert GRISEY, co-gérants de la société « La Hardt SAS » pour le commerce de proximité « La Maison du Boulanger », sis 14 rue de la République à Hirtzfelden.

Le bail est consenti pour une durée de neuf ans à un loyer fixe d'un montant mensuel de 1400 euros hors taxes qui prendra effet le 1^{er} janvier 2021. Ce loyer est révisable tous les trois ans en fonction des variations de l'indice des loyers commerciaux (ILC) publié par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité dont deux abstentions (D. Imhoff et S. Noto-Suppiger), **décide de donner son accord** au maire pour la signature du bail commercial pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, pour le commerce de proximité « La Hardt SARL », sur la base d'un loyer mensuel de 1400 € hors taxes, et **autorise** le Maire à signer ce bail et toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Point n°5 - Contrat Enfance Jeunesse : signature du contrat 2020-2023

En cette année 2020, la commune intègre le Contrat Enfance Jeunesse, contrat chapeau de la communauté de communes Pays Rhin Brisach 2018-2021, dont elle fait déjà partie.

Au moment de la création de ce CEJ, en 2018, la compétence jeunesse était encore à l'intercommunalité. Depuis 2019, ce sont les communes qui ont repris la compétence périscolaire. Il convient donc de profiter de ce renouvellement de contrat pour mettre à jour les données concernant notre commune.

Le diagnostic territorial est en cours de réactualisation entre la CAF, l'association périscolaire « Les Mômes d'Hirtz » et la commune.

Les grandes lignes du projet de contrat « enfance et jeunesse » sont présentées tel qu'il a été élaboré avec les services de la CAF et prendra effet à compter de sa date de signature et pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **décide** d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat « enfance et jeunesse » avec la Caisse d'Allocations Familiales dans les conditions exposées ci-dessus pour une période de 3 ans.

Point n° 6 - Brigade Verte : modification des statuts

M. le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Président du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux rappelant que la Commune adhère à la Brigade Verte et que les statuts ont fait l'objet d'une modification le 30 septembre 2020 lors de la tenue de la dernière réunion du Comité Syndical.

Il a ainsi été proposé au Comité syndical, lors de cette séance, la modification des statuts actuels, qui ont été acceptés, qui portaient sur la modification de l'adresse du siège :

Article 4 : Siège du Syndicat

Son siège est fixé dans l'immeuble :

Situé 92, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 68360 SOULTZ

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des Collectivités (Communes ou Groupements) adhérant au Syndicat Mixte de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

M. le Maire invite donc le Conseil à délibérer sur cette modification statutaire et à prendre acte. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, **approuve** les modifications statutaires ci-dessus et **charge** le maire de transmettre cette délibération au Président du Syndicat Mixte des gardes Champêtres.

Point n°7 - Lot de chasse n°2 : renouvellement d'un agrément

Monsieur Jacques THUET, Président de l'Association de Chasse du Niederwald, adjudicataire du lot de chasse n°2, souhaite l'agrément en qualité de garde-chasse privé de Monsieur Alain GUTHMANN.

La Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin a été consultée et a émis un avis **favorable** en date du 21 septembre 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de donner une suite favorable à la demande de Monsieur Jacques THUET et d'accorder l'agrément en qualité de garde-chasse privé du lot n°2 à Monsieur Alain GUTHMANN.

Point n°8 - Règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation. Il présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe notamment :

- la tenue et l'organisation des réunions du Conseil municipal ;
- les commissions communales ;
- les débats et adoption des délibérations ;
- les comptes-rendus des débats et des décisions ;
- les dispositions diverses.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité dont une abstention (D. Imhoff), **décide** d'adopter le règlement intérieur, ci-après annexé, dans les conditions exposées par M. le Maire.

Point n°9 - CC Pays Rhin-Brisach : rapport 2019 et compte administratif 2019

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code général des Collectivités territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse chaque année avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de la Communauté de Communes au cours de l'exercice précédent. Ce rapport est accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant. Le rapport d'activité a été envoyé de manière dématérialisée à chaque conseiller.

Après délibération, l'Assemblée communale, à l'unanimité, **prend acte** de la communication du rapport d'activité 2019 et du compte administratif de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach.

Point n°10 - CC Pays Rhin-Brisach : rapport 2019 du Service Collecte et Valorisation des déchets

Monsieur le Maire commente le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, qui a été transmis par courrier électronique à chaque conseiller.

Après délibération, l'Assemblée communale, à l'unanimité, **prend acte** de la communication du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach.

Point n°11 - CC Pays Rhin Brisach : rapport 2019 du service Assainissement

Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach est compétente en matière d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales. Le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement rédigé par la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, a été transmis par courrier électronique à chaque conseiller.

L'ensemble des éléments a été présenté en Commission Assainissement et Patrimoine de la C.C. Pays Rhin Brisach qui n'a émis aucune remarque particulière.

Après délibération, l'Assemblée communale, à l'unanimité, **prend acte** de la communication du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach.

Point n°12 - SIAEP de Munchhouse : rapport 2019 sur le prix et la qualité du service

Chaque conseiller a été destinataire du rapport annuel 2019 du S.I.A.E.P. sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable.

M. Frédéric PROBST, 2^{ème} vice-président au syndicat d'eau, présente un condensé du rapport sous forme de diaporama projeté et répond aux questions de l'assemblée en apportant quelques précisions.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, **prend acte** de la communication du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Point n°13 – Informations - Communications

Stéphane SENEZ, Maire

Cérémonie du 11 novembre : Il déplore que cette année le public n'ait pu être convié, la cérémonie ayant été limitée à 7 personnes en raison de la crise sanitaire, il remercie Tiphany LUDIERES qui a donné un peu de chaleur à ce moment de recueil (présence d'un clairon et diffusion audio de l'hymne nationale), ainsi que la présence de deux représentants de l'Amicale des Anciens Combattants d'Hirtzfelden, M. Jean-Jacques Jecker, Président et M. Jean-Marie MARTINS, porte-drapeau.

Fête de Noël de nos aînés : Le repas de Noël initialement programmé le samedi 12 décembre n'aura pas lieu. Cependant, les aînés se verront remettre un carnet de bons d'achats à utiliser dans les commerces du village d'une valeur de 35 € par personne. Cette action permet également de soutenir les commerces du village (les restaurants « Côté Cuisine » et « L'Arbre Vert », la Maison du Boulanger, Sandra Riegel - Je s'aime des légumes et l'Atelier de Coiffure.

Séances de sophrologie pour les séniors : sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire, des séances de sophrologie auront lieu à partir du 18 janvier 2021 les lundis matin de 9h à 11h dans la salle « miroir », et jusqu'au 15 février 2021. Ces séances sont organisées par l'association ATOUT AGE ALSACE. Les places étant limitées, l'inscription est obligatoire au 03.89.20.79.43.

Christophe Bitard, 1^{er} adjoint

Commission Finances de la C.C. Pays Rhin-Brisach : la répartition des fonds de concours sur les six prochaines années pour les communes membres a été discutée lors de la séance du Ces fonds, une fois connus, pourront servir à des projets communaux.

Tiphanie LUDIERES, 2^{ème} adjointe

Livres de Noël à l'école La Farandole : les livres sélectionnés par la Commission Jeunesse seront distribués le vendredi 18 décembre par le Maire et quelques représentants de la commission Jeunesse.

Maurice PLOSKONKA, 3^{ème} adjoint

Point Déchets Verts : toute la partie à proximité du site a été nettoyée par M. Frédéric GOETZ pour laisser champ libre à de nouvelles plantations.

Rue d'Oberhergheim : la rénovation de l'éclairage public par du led est terminée.

Michel Sauvageot, conseiller municipal, interroge le Maire concernant le parking au cimetière qui est toujours et encore fermé à droite. Ce dernier lui répond que l'enquête de gendarmerie est toujours en cours, même si elle avance doucement, l'endroit incriminé ne peut être levé.

Le Maire clôt la séance à 20H20

